

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 54 (1928)
Heft: 20

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rheinisch-Westfälische se propose d'édifier à Klingnau, sur l'Aar, en Argovie, et dont la production serait intégralement exportée en Allemagne.

Au surplus, ce projet ne date pas d'hier puisque le Dr R. Werner, un des directeurs des Siemens-Schuckertwerke, après l'avoir esquissé, le 3 décembre 1926, devant le « Zentralverband der Deutschen Elektrotechnischen Industrie », s'empressait d'ajouter que cette idée, en dépit de l'apparence, n'était pas une utopie et que plusieurs de ses auditeurs en verraient la réalisation. « Je songe, disait-il, à la construction de bassins d'accumulation géants, en Suisse et ailleurs dans les Alpes, pour desservir rationnellement l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie ».

Ajoutons que M. Windel se garde d'alimenter l'irritante et quelquefois ridicule campagne que les fanatiques de l'électricité-omnibus mènent contre les usines à gaz et que son chapitre sur la « Ferngasversorgung » témoigne d'un louable souci d'objectivité.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, M. C.-T. Kromer analyse et discute, sur la base d'une documentation tout à fait sûre et récente, le développement de la production et de la distribution de l'électricité dans les pays d'Europe autres que l'Allemagne. Cet exposé abonde en données et renseignements d'un grand intérêt et il est illustré de cartes schématiques qui donnent au lecteur une image du stade présent de l'électrification des principaux pays de l'Europe et lui suggèrent maintes comparaisons.

Enfin, la troisième partie, rédigée par les services de la banque Schwarz, Goldschmidt & Co, sous le titre « Valeurs internationales d'électricité », après avoir, dans une introduction, mis en lumière l'intense mouvement de « concentration » des entreprises électriques de toute sorte et cité plusieurs exemples très curieux de formidables « communautés d'intérêts » et d'emboîtement les uns dans les autres, par le jeu des « participations », de sociétés, de holdings et autres consortiums, décrit, en détail, les caractéristiques financières des entreprises dont les titres ont un marché international. Pour la Suisse, ce sont : la Banque pour entreprises électriques, à Zurich ; les « Elektrowerke A. G. », à Bâle ; « Motor-Columbus », à Baden ; la Banque suisse des chemins de fer, à Bâle ; la Société suisse de l'industrie électrique, à Bâle ; la Société financière italo-suisse et la Société franco-suisse pour l'industrie électrique, à Genève ; la Société suisse pour l'industrie de l'aluminium, à Neuhausen ; la « Lonza », à Bâle ; l'« A. G. Kraftwerk Laufenburg », l'« Elektrizitätswerk Olten-Aarburg » et Brown, Boveri et C^{ie}, à Baden.

Etude économique sur l'approvisionnement du pays en énergie pendant l'hiver. — Communication N° 23 du Service fédéral des eaux. — Une brochure (21/30 cm.) de 27 pages et 18 planches hors texte. — Prix : Fr. 5.— En vente au secrétaire du Service fédéral des eaux, à Berne, et dans les librairies.

Cette question de l'approvisionnement de la Suisse en énergie a fait l'objet de si nombreuses controverses qu'il faut savoir gré au Service fédéral des eaux de l'avoir élucidée à l'aide de ses méthodes d'investigation élaborées avec tant de soin que le Service d'hydrographie du ministère italien des Travaux publics déclare, dans sa dernière publication, les avoir adoptées pour l'exécution de ses propres recherches.

La partie essentielle de cet ouvrage est constituée par 18 planches de graphiques adroitement coloriés pour en faciliter l'intelligence, qui analysent les conditions de production (possible et effective), de distribution et de placement de l'énergie et les besoins à satisfaire.

L'évaluation de ces besoins n'est pas aisée et les résultats des enquêtes entreprises à cet effet ne sont rien moins qu'inattaquables ; aussi, le Service fédéral des eaux a pris le parti de procéder par une méthode aussi indépendante que possible des contingences et dont le principe repose sur le raisonnement suivant : « En été les besoins des consommateurs correspondent à peu près à la production effective d'énergie car si ceux-ci manquaient d'énergie, les usines auraient tout intérêt à couvrir leurs besoins puisqu'elles disposent, en été, de possibilités de production suffisantes. En hiver, les besoins en énergie égalent ou dépassent la production effective ».

Au moyen de ce postulat, vérifié d'ailleurs par l'expérience, le Service fédéral des eaux tranche la question suivante : Etant donnés les installations de production et de distribution de l'énergie ayant existé au cours de l'hiver 1926-27 d'une part et, d'autre part, les besoins à satisfaire pendant ledit hiver, la Suisse aurait-elle souffert d'une pénurie d'énergie, si l'extrême sécheresse qui caractérisa l'hiver 1920-21 s'était répétée en 1926-27 ? Or, le calcul montre que le déficit d'énergie n'aurait été que de 40 millions de kWh et le déficit de puissance de pointe que de 10 000 kW environ, autrement dit : « Grâce à la construction de grands réservoirs, on n'a actuellement lieu de craindre, même si les eaux baissent très fortement, ni une pénurie d'énergie ni une pénurie de puissance de pointe ». Mais la situation sera moins favorable à l'avenir car une judicieuse extrapolation montre que si la sécheresse de 1920-21 régnait durant l'hiver 1930-31 le déficit d'énergie serait de 580 millions de kWh et le déficit maximum de puissance serait de 150 000 kW, d'où la leçon qu'il « est nécessaire de prendre, sans tarder, des mesures si on veut empêcher qu'en cas de disette d'eau durant l'hiver, la Suisse ne souffre, ces prochaines années déjà, d'une pénurie d'énergie ».

Les disponibilités et les besoins d'énergie étant maintenant connus, le Service fédéral des eaux étudie « les différentes possibilités d'améliorer l'approvisionnement de la Suisse en énergie d'hiver » et motive son « jugement sur ces diverses possibilités ».

CARNET DES CONCOURS

Hospice cantonal de Perreux.

Le jury chargé d'apprécier les projets et plans-types de nouveaux pavillons d'hospitalisation pour aliénés à l'Hospice de Perreux, a procédé les vendredi et samedi 14 et 15 septembre à l'examen des 33 projets présentés et à leur classement.

Il a décerné :

Une première prime de 1800 fr. à M. Alfred Hodel, architecte à Neuchâtel, pour son projet « Sud-est » ; une deuxième prime de 1700 fr. à M. Edmond Boitel, architecte à Colombier, pour son projet « 3990 M³ » ; une troisième prime, de 1000 fr., à MM. Prince et Béguin, architectes à Neuchâtel, pour leur projet « Le Calme » ; une mention honorable a été attribuée aux projets N° 17 « Quatre ifs », N° 27 « Terrasses ».

Concours d'idées pour la construction d'une grande salle, à Nyon.

Vingt-quatre projets ont été présentés. — I^{er} prix (1000 fr.) : projet « Les Platanes », de M. A. Laverrière, architecte, à Lausanne. — II^e prix (900 fr.) : projet « En avant », de M. L. Genoud, architecte, à Nyon. — III^e prix (600 fr.) : projet « Zut », de M. P. Teyssie, architecte à Rolle. — IV^e prix (500 fr.) : projet « Vive la joie », de MM. Pache et Pilet, architectes, à Lausanne. — Mention honorable au projet « Sauvons la place ».

Concours d'architecture d'intérieurs¹.

Le délai pour l'envoi des projets du concours organisé par l'Ecole Cantonale de Dessin et d'Art appliqué, avec l'appui du groupe des architectes de la Section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes est reporté au 1^{er} novembre 1928.

Le règlement de ce concours est à la disposition des intéressés chez la concierge de l'Ecole de dessin, place de la Riponne, à Lausanne.

¹ Voir Bulletin technique du 25 août 1928, p. 208.

Voir le communiqué du « Service technique suisse de placement » à la page 9 des annonces.